

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **DEUX MIL VINGT ET DEUX** le **30 JUIN** à 20 heures. Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Luciole de Méry-sur-Oise, sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Pierre-Edouard EON Maire, Alexandre DOHY, Rémi DU PELOUX, Laurence BARTHELEMI, Hubert MARCHAIS, Catherine GAUTIER, Bernard RIO, Stanislas BARTHELEMI, Hélène DECHOUX, Dominique DE GOUSSENCOURT, Chantal AMICEL, Marie-France HOFFMANN, Pascal FRANCK, Eric LEROYER, Sandrine CROZAT, Patrice RENARD, Elodie TEIXEIRA, Denis DE GOUSSENCOURT, Jérôme DURIEUX, Frédéric LEGIEMBLE, Stéphane IMBERT formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

Marie-Claude CRESPIEN représentée par Catherine GAUTIER
Jean-Marc PECQUEUX représenté par Chantal AMICEL
Eric LEMAIRE représenté par Hubert MARCHAIS
Audrey MERI représentée par Pierre-Edouard EON
Audrey LYS représentée par Bernard RIO
Grégory CROZZOLO représenté par Laurence BARTHELEMI
Frédérique BACQUET représentée par Alexandre DOHY
Maureen VAN RENSBERGEN représentée par Jérôme DURIEUX

Chantal AMICEL est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.



DATE DE CONVOCAATION :
24 juin 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 29
PRESENTS : 21
VOTANTS : 29

Objet : Recensement de la population : Désignation du coordonnateur principal et du suppléant – Création d'emplois d'agents recenseurs

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Après l'avis de la commission Finances, affaires générales et intercommunalité du 22 juin 2022,

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal**, à l'unanimité :

DESIGNE Madame Corinne PORCAR-RAGA en qualité de coordonnateur principal d'enquête du recensement de la population et de Monsieur Jocelyn BOMPAIS en qualité de coordonnateur suppléant.

CREE 18 postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement pour la période du 19 janvier 2023 au 18 février 2023.

FIXE la rémunération du coordonnateur et des agents recenseurs selon les dispositions réglementaires en vigueur.

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Méry-sur-Oise, le 30 juin 2022

Le Maire,



Pierre-Edouard EON
Vice-Président du conseil départemental
du Val d'Oise

Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le : 05/07/2022
de la publication le : 05/05/2022
Fait à Méry-sur-Oise, le 05/05/2022



Le Maire,

Pierre-Edouard EON
Vice-président du conseil départemental
du Val d'Oise

